

# Bibliothèques de Val-d'Or

## Politique du service de Prêt entre bibliothèques

### Objectifs

Le service de prêt entre bibliothèque (PEB) permet aux abonnés l'emprunt de documents appartenant à une autre bibliothèque ou centre de documentation.

Ce service est offert pour les documents imprimés seulement, dont la date de parution est inférieure à l'année courante.

Il permet également aux abonnés un plus grand accès à de la documentation spécialisée ou à des documents que les bibliothèques de Val-d'Or ne peuvent pas, ou plus, acquérir.

### Documents soustraits du service

Dans une optique de réciprocité, sont exclus du service de PEB les documents suivants :

- Nouveautés (édité depuis moins de 12 mois)
- Documents audiovisuels (DVD, CD, livres audio)
- Ouvrage de référence
- Jeux et jouets
- Journaux et périodiques

### Procédure de la demande

1. L'abonné doit faire une recherche dans le catalogue de la Ville de Val-d'Or pour s'assurer qu'aucune des trois succursales n'a le document convoité;
2. Il doit ensuite remplir une demande de PEB auprès des commis de la bibliothèque;
3. À la réception de la demande, la technicienne en documentation localise le document dans la bibliothèque participante la plus proche et passe la demande;

L'abonné ne peut faire que **2 demandes** de PEB à la fois.

*À noter que dans le cas d'une demande de PEB pour une série de livres, il est de la **responsabilité de l'utilisateur** de demander les tomes subséquents à ceux reçus.*

## Tarification et conditions d'emprunt

Bien qu'il s'agisse d'un service gratuit, tous les frais supplémentaires encourus pour un livre particulier devront être défrayés par l'abonné ayant fait la demande. Les frais de retard, de bris ou de perte d'un document seront également facturés à l'abonné.

Les conditions d'emprunt, telles que la durée du prêt et les frais sont déterminés par la bibliothèque prêteuse et varient d'une institution à l'autre. L'utilisateur sera averti de toutes conditions spéciales avant de procéder à la demande.

## Annulation et réception de la demande

Pour annuler une demande de PEB, l'utilisateur doit communiquer le plus rapidement possible avec la bibliothèque de Val-d'Or par téléphone au **819-824-2666 poste 4225** ou par courriel à [infobibliotheques@ville.valdor.qc.ca](mailto:infobibliotheques@ville.valdor.qc.ca).

Lors de la réception du document, la bibliothèque communiquera avec l'abonné et celui-ci aura 3 jours pour venir chercher son document.

## Renouvellement et retour du document

Il est important de respecter la date d'échéance prévue par la bibliothèque prêteuse. Il est toutefois possible de demander un renouvellement pour prolonger la durée du prêt. Si un renouvellement est possible, la nouvelle date de retour sera communiquée à l'utilisateur le plus rapidement possible.